

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Un décret, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales seront possibles.

La volonté politique en matière d'Enfance/Jeunesse est clairement affichée par les élus de la CC3R, depuis janvier 2006. Les communes ont donc travaillé ensemble sur la réforme des rythmes scolaires et la CC3R assure la coordination.

La rédaction du PEDT (Projet Educatif De Territoire) permet aux différents acteurs (parents, professeurs des écoles, animateurs, élus) de se mettre en accord sur la manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe. Un comité de pilotage (CP) a donc été mis en place. Cette concertation entre les acteurs du territoire permettra également la rédaction d'une Politique Educative Locale (PEL).

Toutes celles et ceux qui ont en charge, à un titre ou à un autre, la formation des enfants et des adolescents, ont vocation à participer à la définition du PEDT qui, en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage et des centres d'intérêt, favorise leur accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques.

La mise en fonction du PEDT se concrétisera par l'application des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Après concertation et en cohérence avec le projet de chaque école, les activités (jardinage, théâtre, yoga, peinture, musique, activités sportives.....) seront déterminées.



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

EMPLOI DU TEMPS 2014

	8h30-12h	12h-13h30	13h30-15h	15h30	15h30-16h30
Lundi	Temps d'enseignement	Temps de repas	Temps d'enseignement		TAP & APC
Mardi	Temps d'enseignement	Temps de repas	Temps d'enseignement	TAP	
Mercredi	Temps d'enseignement	Temps de repas Mairie	Temps en famille ou ALSH		
Jeudi	Temps d'enseignement	Temps de repas	Temps d'enseignement	TAP	
Vendredi	Temps d'enseignement	Temps de repas	Temps d'enseignement	TAP	

- ⇒ 24 heures d'enseignements
- ⇒ 5h30 de T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires)
- ⇒ A.P.C (Activités Pédagogiques Complémentaires)
- ⇒ Idéal pour les enfants, rythme régulier
- ⇒ Les activités péri-éducative ne sont pas zapping

Si ces temps communaux sont déclarés en ALSH (agrément DDCS), la réforme des rythmes scolaires sera assurée par la CC3R. Elle mettra donc en cohérence sa politique enfance jeunesse actuelle avec les différents rythmes éducatifs existant sur le territoire par le biais du PEDT.

Une communication est donc faite auprès des écoles à destination des familles et auprès du tissu associatif de chaque commune.

**L'objectif est que ces forces vives du territoire se mobilisent sur les temps d'animation.
Ainsi chacun pourra devenir « animateur » dans cette réforme.**

RETRO-PLANNING

Jun 2013	Octobre 2013	Novembre 2013	Janvier 2014	Avril 2014	Mai 2014	Jun 2014
20 : Réunion Présentation de la réforme des rythmes scolaires. Mise en place du comité de pilotage	03 : Réunion CP Réflexion autour des axes de l'avant-projet PEDT. 18 : Retour des documents pour la photographie du territoire.	26 : Réunion CP 1.Présentation de la photographie du territoire. 2.Exemple de fonctionnement envisageable. 3.Présentation du rétro-planning. 4.Réflexion sur les difficultés envisageables	Rencontre des 4 écoles pour la mise en cohérence des TAP avec les projets d'écoles 28 : Réunion CP le point sur les rencontres écoles. Discussion autour des grandes lignes du PEDT. Préparer les réunions publiques 31 : Envoi de l'avant-projet PEDT	Réunion publique sur chaque commune. Echange sur cette mise en place. Voir les forces vives du territoire		17: Réunion CP Validation du PEDT Fin juin : Réunions publiques informations sur la rentrée scolaire 2014
				Rédaction du PEDT Recrutement du personnel et formation		